

La lettre de Média Santé

SUPPLEMENT PATRIMOINE

Hebdomadaire spécialisé
de références fiscales,
sociales, juridiques et
patrimoniales du médecin

N° P795 – 11/12/2009

Emprunt EDF ou National : et si c'était une fausse bonne idée ? (1)

Que ce soit celui d'EDF ou le grand emprunt national ou tout autre emprunt, l'appel à l'épargne publique est toujours présenté comme l'affaire du moment. **C'est donc une grande question récurrente, surtout en temps de crise.** Aussi vous aurez du mal à y échapper et le débat arrivera sûrement jusqu'à votre table, entre la poire et le fromage. Avant même de savoir ce qu'il faut faire, il me paraît important de comprendre ce qu'est un emprunt national et comprendre comment fonctionne une obligation. Il restera ensuite à savoir si cela peut correspondre à la stratégie patrimoniale que vous avez mise en place. Car rien n'est pire que de choisir des solutions (des médicaments) sans même connaître vos besoins réels ou de quoi vous souffrez, le tout sans effectuer un examen de votre situation, un bilan patrimonial (auscultation) ni aucune analyse de votre situation. Il est bien sûr souhaitable de prendre des conseils (une ordonnance) auprès d'un intermédiaire qualifié et indépendant (médecin), habilité à vous guider dans votre démarche patrimoniale. Vous seriez d'ailleurs étonné de savoir le nombre de personnes qui pratiquent cet exercice sans aucune légitimité (banquiers, assureurs, journalistes, responsable de caisse de retraite, belle-mère, etc.).

■ Pourquoi un emprunt ?

Rappelons quelques évidences... pas évidentes pour tout le monde, comme vous pourrez le juger à travers les propos tenus par radio bistro, certains journalistes, hommes politiques, etc. Il faut savoir que l'État a un budget comme vous et moi. Il ne peut distribuer que l'argent qu'il a. Et pour avoir de l'argent, il est obligé d'en prendre à ceux qui en gagnent. Prenons un exemple pour mieux comprendre les choses. Imaginez une ferme (l'État) avec une grande bâtisse dans laquelle cohabite toute une famille sur plusieurs générations (vous, moi, les autres). Il y a les grands-parents (les retraités), les parents (les actifs) et les enfants. Si tout le monde reste assis sur une chaise sans travailler, il ne va pas y avoir grand-chose à manger dans les assiettes. On comprendra donc très vite que la richesse de cette ferme dépend du nombre d'actifs qui travaillent. Et parmi ceux qui travaillent (au sens large du terme), il y a ceux qui travaillent dans les champs et qui ramènent de l'argent en vendant la récolte et le bétail (travailleurs du secteur privé) et ceux qui travaillent à la ferme pour que tout soit près

(repas, linge, etc.) en rentrant du travail (fonctionnaires). Les enfants sont les travailleurs de demain, les grands-parents, les travailleurs d'hier. On comprend vite que tout ce petit monde arrivera à vivre si un certain équilibre est préservé. Il ne peut y avoir que des fonctionnaires car il faut bien ramener de l'argent pour vivre. Il ne peut y avoir que des travailleurs du secteur privé car il faut bien s'occuper de la vie à la ferme. Sans enfant, point d'avenir. Sans retraité... moins de dépenses ! On comprend du même coup le problème des retraites. Avec l'augmentation de l'espérance de vie, la diminution de l'âge de la retraite (voire les préretraites) et la baisse de la natalité, on se retrouve avec les grands-parents et les arrières grands-parents à nourrir avec non plus (par exemple) 10 actifs qui travaillent mais seulement 5. Et sur les 5, s'il y en a un qui ne veut plus aller travailler (grève), un autre qui perd son emploi (chômage), les seules ressources de la ferme seront obtenues avec les 3 travailleurs restants. Il faudra donc prendre une partie de leur argent (impôts) pour le redistribuer aux autres. A plus grande échelle, c'est exactement ce que fait l'État. Il ne fabrique pas d'argent, il prend à ceux qui en ont pour le donner



La suggestion de Frédéric Segoura

Conseil indépendant
en gestion de patrimoine

Retraite Madelin : faut-il faire un versement complémentaire en fin d'année ?

La retraite Madelin est souvent présentée comme une défiscalisation de dernière minute particulièrement avantageuse. Rien n'est plus faux. Il ne s'agit que d'un report fiscal puisque votre rente sera, par la suite, imposée dans votre tranche marginale d'imposition. Faites le compte : combien allez-vous « économiser » d'impôts pendant la constitution de votre capital retraite et combien allez-vous en générer avec la rente au moment de votre retraite ? **Etes-vous sûr d'être gagnant ?** C'est possible, en effet. **A condition de mourir jeune.** Mais si vous faites ce pari, le choix d'un produit à sortie en rente obligatoire n'a aucun sens !

Cette rente fiscalisée à vie est à opposer aux rentes que l'on peut également se constituer mais avec soit un fort abattement fiscal, soit une franchise totale d'impôts à vie. Ce qui n'est pas rien ! Une fois que l'on a éliminé ce faux avantage fiscal, que reste-t-il à cette solution retraite ? Grâce à la retraite Madelin, vous aliérez votre capital à vie. Sauf cas extrême (invalidité totale, faillite), vous ne pourrez jamais récupérer tout ou partie de votre capital. Ni pour vous sortir d'une situation financière difficile, ni pour aider vos enfants, ni pour acheter votre maison, ni pour investir dans votre travail. Et quand bien même une maladie à l'issue fatale rapide vous surprendrait, vous ne pourriez pas en profiter pour vivre vos derniers moments comme vous l'entendez.

Mon message est clair : n'ouvrez pas de contrat retraite Madelin (ou PERP) !!! Si cela est déjà fait, il ne vous reste plus qu'à le transférer vers un bon contrat pour obtenir une meilleure rentabilité. La durée du placement est telle que ce choix est primordial. Surtout, fuyez au plus vite les contrats à points comme le Capimed (et bien d'autres) qui n'utilisent ce système que pour cacher une rentabilité médiocre sans hésiter à mentir sur les chiffres de rendement annuel. Si vous avez un doute sur mes affirmations, il vous suffit de demander la valeur de transfert de votre contrat ou le niveau des provisions mathématiques que vous détenez. Je me ferai un plaisir de vous calculer gracieusement la rentabilité annuelle **réelle** en fonction des dates de versements que vous avez effectués. Le résultat mathématique, implacable, n'a rien à voir avec un discours commercial. Il s'agit simplement d'une vérité sur la qualité de votre placement.

■ patrimoine@media-sante.com

aux autres. La difficulté de l'exercice consiste à savoir combien prendre et à qui et combien donner. Si vous prenez trop à ceux qui gagnent, ils risquent de partir vivre dans une autre ferme (fuite des riches à l'étranger pour éviter l'ISF) et cela décourage ceux qui pourraient travailler (pourquoi se lever le matin si c'est pour tout donner ensuite aux impôts alors que l'on est nourri sans rien faire par ceux qui travaillent ?). S'il n'y a plus assez d'enfants, il faudra faire venir d'autres personnes à la ferme (ouverture des frontières aux immigrés). S'il y a trop de personnes à la retraite, on retardera l'âge de la retraite.

En gardant à l'esprit cet exemple très basique, vous comprendrez mieux les décisions politiques et économiques qui ne sont pas toujours plaisantes. Tout est ensuite une histoire de dosage. Comme en cuisine, il ne suffit pas de mettre du sel pour que ce soit bon. Encore faut-il mettre la bonne dose au bon moment.

Pour revenir à notre ferme, chaque famille gagne son argent mais verse une partie de ses revenus dans un pot commun qui servira à assurer le quotidien. La situation est telle qu'il n'y a plus assez d'argent dans la cagnotte générale pour nourrir tout le monde. Il va donc falloir trouver une solution : emprunter de l'argent. Et vous avez là, la raison du grand emprunt national. L'État (la ferme) a besoin d'argent.

■ A qui emprunter ?

Avec la crise, certains actifs qui habitent la ferme n'arrivent plus à vendre ce qu'ils produisent. D'autres estiment que les conditions de travail deviennent trop dures et ils se mettent en grève. Au début, les administrateurs de la ferme (le gouvernement) ont pioché dans la cagnotte afin de contenter tout le monde. Ceux qui avaient perdu leur emploi ont continué à recevoir à manger (allocation chômage). Mais à ce rythme, les caisses étant bientôt vides, il faut emprunter de l'argent pour pouvoir nourrir tout le monde. A ce moment là, il existe deux solutions. Soit on emprunte à d'autres fermes (emprunt d'État - OAT : Obligations Assimilables du Trésor), soit on demande aux habitants de la ferme s'ils veulent bien prêter sur leur économie personnelle afin d'alimenter la caisse générale (emprunt national). On peut panacher les deux solutions. Évidemment, pour inciter à prêter de l'argent, on y assortira des intérêts d'emprunt et parfois des avantages particuliers (fiscaux). Car pour celui qui prête de l'argent, l'opération n'est pas sans risque, contrairement à ce qui est souvent annoncé. Il pourrait très bien ne jamais revoir son argent si la ferme (l'emprunteur) ne voit pas sa situation s'améliorer afin de pouvoir

rembourser l'emprunt. De plus, prêter de l'argent c'est ne plus pouvoir en disposer pour soi. Et cela à un coût. Imaginez que je vous dise que je vous donne 100 k€ tout de suite ou dans 30 ans. Vous comprendrez vite que cela ne revient pas au même.

Le taux d'intérêt de l'emprunt sera donc fonction de la situation financière de la ferme et de la durée du crédit. Si le taux n'est pas assez élevé, personne ne voudra prêter son argent. Le corollaire de la chose, c'est que plus le taux est élevé, plus il y aura d'intérêts à rembourser. Et devinez qui va les payer ? Les habitants de la ferme (la population) en prenant sur la cagnotte. Il faudra donc se restreindre ensuite sur les dépenses de nourriture (de chômage), d'équipement, etc. Sauf à trouver un moyen de faire rentrer plus d'argent en travaillant plus. Ou bien encore en supprimant certaines dépenses (mais cela va forcément mécontenter certains).

A l'heure actuelle, le taux d'intérêt du grand emprunt n'est pas décidé. De même, on ne sait pas si cela sera fait uniquement auprès des particuliers (habitants de la ferme) ou à travers des OAT (habitants extérieurs à la ferme). On ne connaît pas non plus la durée du prêt. Ce qu'il faut savoir, c'est que *l'emprunt coûtera des intérêts et que ces intérêts seront plus élevés auprès des particuliers afin de rendre l'opération séduisante et donc réussie.* On retrouve ici la problématique du Livret A dont le taux est, officiellement, fait pour suivre l'inflation. En clair, le Livret A ne vous rapporte rien, il vous protège simplement de la dévaluation de votre argent. Mais pour contenter la population, lorsque l'inflation est proche de 0, on laisse le Livret A à 1,25 %, ce qui pénalise finalement les logements sociaux (l'argent du Livret A sert à financer les logements sociaux).

Ce qui est amusant à ce niveau, c'est de voir la satisfaction des particuliers pour un taux de rémunération élevé. Or, pour payer ces intérêts, l'État n'aura pas d'autres solutions que de prendre de l'argent... à ces mêmes particuliers. C'est d'ailleurs exactement ce qui s'est passé avec l'emprunt EDF. Le taux était assez élevé et EDF a donc augmenté ses tarifs. Officiellement, cela n'était que pur hasard bien sûr. Mais il n'y a pas de mystère. Les intérêts de l'emprunt d'EDF sont payés par nos factures ! Tout comme les intérêts du grand emprunt national seront payés par nos impôts.

A ce niveau là, il est intéressant de comprendre que pour rendre l'opération attractive, l'État se verrait obligé d'offrir un taux de rendement relativement élevé. Alors qu'en réservant l'emprunt aux marchés financiers, le taux sera bien plus bas et cela nous coûtera donc bien moins cher en impôts. ■ (à suivre...)

Attention : les textes ci-dessus sont protégés par un copyright

Etes-vous pour le photoco... pillage ?

Ami lecteur. Notre *Lettre* spécialisée est largement photocopiée et dupliquée. D'un côté, cela montre à quel point sa qualité est appréciée et son utilité reconnue. Rien d'étonnant à cela : c'est la seule publication spécialisée réellement indépendante destinée aux médecins dans ce domaine. C'est-à-dire sans aucun recours à la manne publicitaire directe, ou plus insidieuse, indirecte.

Et d'un autre côté, la duplication *sans autorisation* de notre *Lettre*, outre qu'elle est illégale, nous prive des ressources financières correspondantes et, au final, vous prive d'informations décisives en matière de

gestion. **Notre indépendance et la qualité de cette Lettre reposent sur nos seuls lecteurs abonnés.** C'est-à-dire sur ceux qui sont prêts à mettre le prix dans de l'information de qualité, hautement rentable. Pour les autres, opportunistes et adeptes du photoco-pillage, voici quelques rappels utiles, afin de leur éviter la surprise d'une citation en justice au titre du Code de la propriété intellectuelle par notre service juridique...

• **Lecteurs individuels** : la reproduction de tout ou partie de la présente *Lettre* n'est autorisée qu'en vue d'un usage exclusivement personnel et individuel. La dupli-

cation par mailing-liste est notamment strictement interdite.

• **Lecteurs institutionnels** (Ordres des médecins, Syndicats, Associations professionnelles, Enseignants du 3ème cycle, etc.) et sociétés commerciales (presse médicale, sites Internet, etc.) : les contenus de la présente *Lettre* sont protégés : il est interdit de les reproduire intégralement ou partiellement sur quelque support que ce soit, y compris les sites Internet, *sans autorisation expresse de Média-Santé* (art. L 122-4, L 122-5 et L 335-3 du Code de la propriété intellectuelle – Ce délit est puni de 3 ans de prison et 300 000 € d'amende. ■